

## Assurance-chômage

De nouvelles mesures  
annoncées par le  
gouvernement  
Page 2

## Territoires

Nouvelle-Calédonie : les  
TPE de l'île ont besoin  
d'une attention toute  
particulière  
Page 2

## Elections européennes

Rendez-vous le 9 juin !  
Page 3

## Statistiques

Légère baisse des  
revenus des travailleurs  
indépendants en 2022  
Page 3

## U2P

Les Brèves, l'Agenda  
Page 4

@U2P\_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P\_france

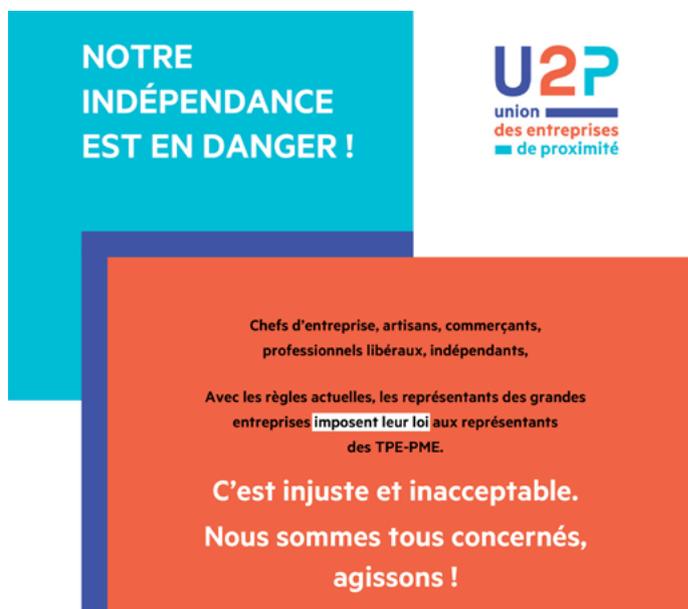
U2P

Abonnez-vous aux  
actualités de l'U2P sur [u2p-  
france.fr](https://u2p-france.fr), rubrique « Recevez  
l'actualité de l'U2P »

## L'U2P appelle à une représentation plus juste des TPE et des PME françaises

L'U2P conteste les règles actuelles de mesure de la représentativité patronale, qui permettent aux représentants des grandes entreprises d'imposer leur loi sans tenir compte des représentants des TPE et des PME.

La représentativité patronale conduit à déterminer tous les quatre ans, les organisations patronales, professionnelles et interprofessionnelles, qui seront habilitées à négocier des conventions et accords, à gérer des instances paritaires comme l'Unedic, et à siéger dans des organismes sociaux comme la caisse nationale d'assurance maladie. Actuellement, au lieu de prendre en compte en priorité le nombre d'entreprises adhérentes à chacune des organisations patronales, c'est le nombre de salariés de ces entreprises qui prévaut. Ainsi une seule entreprise de 10.000 salariés pèsera davantage que 1.800 entreprises de 5 salariés, au risque de marginaliser les TPE et les PME françaises. Le récent échec de la négociation sur les seniors, les parcours et l'usure professionnels et le CETU, est malheureusement venu confirmer que le dialogue social ne fonctionne pas de façon équilibrée aujourd'hui. Après plusieurs années de contestation de ces règles, l'U2P a décidé de mener une grande action visant à rétablir une représentativité patronale équilibrée. Le Président et les Vice-Présidents de l'U2P ont déjà rencontré un grand nombre de parlementaires et de membres du gouvernement, et leur ont présenté les 5



mesures législatives qui permettraient de ne plus nier le poids des petites entreprises françaises, soit 98% des entreprises du pays. Aujourd'hui l'U2P s'adresse à l'ensemble des chefs d'entreprise concernés afin de les associer à sa démarche, via une vidéo du Président de l'U2P sur Youtube et une page dédiée sur le site de l'U2P qui permet de découvrir les enjeux de la représentativité patronale et de relayer les messages et les documents utiles, dans l'objectif de convaincre les responsables politiques locaux et nationaux de modifier les règles actuelles. Le Président de l'U2P, Michel Picon, a affirmé : « A force de négociations où les intérêts des

petites entreprises seront passés sous silence au profit des intérêts des plus grandes, ce sont la grande industrie, les grands donneurs d'ordre et les grandes surfaces commerciales qui imposeront leurs règles aux TPE de France. Nos activités, nos valeurs, notre indépendance, sont en danger. Agissons ! ». ●

En savoir plus sur la mobilisation :

- Consulter le site internet dédié à l'action : <https://representativite-patronale.u2p-france.fr/>
- Visionner la vidéo explicative, interview de Michel Picon : <https://shorturl.at/4MUBL>
- Voir les 5 mesures législatives : <https://shorturl.at/x0MTH>

## Assurance-chômage : de nouvelles mesures annoncées par le gouvernement

Alors que le chômage stagne à 7,5 %, loin de l'objectif de plein-emploi pour 2027, le chef du gouvernement annonce un nouveau durcissement des règles pour le 1er décembre 2024.



Le voile est cette fois entièrement levé sur le contenu de la future réforme de l'assurance-chômage dont le décret est attendu au 1er juillet pour une entrée en vigueur le 1er décembre. Le Premier ministre a confirmé bon nombre d'éléments présentés par la ministre du Travail, Catherine Vautrin, aux partenaires sociaux dont l'U2P lors de ses entretiens le 26 mai dernier. L'exécutif augmente la période de travail exigée pour

donner droit à une indemnisation. Auparavant, il fallait justifier de six mois de travail sur deux ans. Désormais, huit mois de travail sur les vingt derniers sont nécessaires. Le choix de l'exécutif d'actionner principalement le levier des conditions d'affiliation s'explique notamment par la lutte contre les contrats courts. La durée d'indemnisation a également été réduite, passant de dix-huit à quinze mois. L'U2P a accueilli favorablement ces

mesures, cependant il reste encore de nombreux freins périphériques à l'emploi : la formation initiale comme la formation professionnelle, mais aussi la mobilité, l'accès au logement ou encore la garde d'enfants... « *Le recul des bornes d'âges faisait partie de la convention que nous avions validée en novembre. Une convention qui malheureusement n'a pas été agréée par l'Etat en raison de l'incapacité des partenaires sociaux à trouver un accord sur la négociation seniors en avril. Ce que nous regrettons vivement. Nous avons ainsi donné au gouvernement tous les leviers pour dérouler sa politique en matière d'assurance chômage. Cet épisode est préjudiciable aux entreprises, aux salariés, aux demandeurs d'emplois.* » explique Michel Picon, Président de l'U2P. D'après Matignon, ces mesures permettront, in fine, de réduire les difficultés de recrutement

auxquelles font face les employeurs et leurs effets seront pleinement atteints au bout de deux/trois ans. Au-delà de la réforme de l'assurance-chômage, cette politique devrait se poursuivre avec l'arrivée d'une loi travail 2 attendue dans les prochains mois. Le gouvernement évoque régulièrement l'Allemagne entre autres pays européens et annonce sa volonté de s'approcher des standards en matière de prestations d'assurance chômage. Sur ce point Michel Picon rétorque : « *Je voudrais rappeler que la cotisation chômage à la charge des entreprises en Allemagne est de 1,3% quand elle est pour les entreprises françaises de 4,5% ! Si l'on harmonise les prestations à la baisse il serait souhaitable de baisser également les cotisations d'assurance chômage surtout en période d'excédents très importants de l'UNEDIC.* » ●

## Nouvelle-Calédonie : les TPE de l'île ont besoin d'une attention toute particulière

Les artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux de Nouvelle-Calédonie font état d'une situation désastreuse sur l'île, avec d'importants dégâts, des bâtiments détruits par les flammes et des pillages.

Les membres du Conseil national de l'U2P expriment leur profonde solidarité à l'ensemble des chefs d'entreprise concernés et leur plein soutien aux représentants de l'U2P en Nouvelle-Calédonie. À l'occasion de la présence du Président de la République sur l'île, l'U2P a appelé par ailleurs les pouvoirs publics à prendre des mesures de soutien en direction de ces professionnels. Certaines initiatives ont été engagées visant à honorer les salaires à la place de l'employeur

quand l'entreprise est en incapacité de fonctionner. C'est une bonne chose et il faut poursuivre en ce sens. Il ne faut pas oublier pour autant les nombreux chefs d'entreprise sans salarié dont la situation financière peut être précaire et qui n'ont pas de droits au chômage. Ils ont besoin d'une aide financière afin, soit de régler leurs prêts ou loyer, soit de réinvestir dans des locaux ou du matériel, en attendant de reprendre le cours de leur activité. ●



## Elections européennes : rendez-vous le 9 juin !

Voter, c'est le premier pas en vue d'obtenir un environnement favorable et propice au développement des entreprises de proximité - artisans, commerçants et professionnels libéraux ! Les élections européennes auront lieu le 9 juin prochain.

### ELECTIONS EUROPÉENNES, UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

80% des mesures prises au niveau national ont une origine européenne.

720 députés seront élus, dont 81 députés européens français, soit plus d'1 sur 10. La France dispose de la 2e délégation la plus importante, après l'Allemagne.

Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel. Il représente la voix des citoyens.

Le Parlement européen élit le président de la Commission européenne.



Il dispose des mêmes pouvoirs que le Conseil qui est composé des Etats membres.

Il a un pouvoir de contrôle sur la Commission dans son ensemble (approbation, dissolution, motion de censure).

Il décide comment l'argent de l'Union Européenne est dépensé.

Il représente les citoyens dans l'élaboration de nouvelles lois.



La France disposant de la deuxième délégation la plus importante, après l'Allemagne, avec 81 députés français sur les 720 députés élus, soit plus d'un sur dix, il est nécessaire que la voix des petites entreprises soit entendue et représentée. Avec 80% des mesures prises au niveau national qui ont une origine européenne, les enjeux du scrutin pour les petites entreprises sont très importants. L'Union européenne doit mieux prendre en compte ces dernières pour libérer tout leur potentiel et tirer parti de leurs atouts. Dans ce cadre, l'U2P a réalisé un document pédagogique

visant à sensibiliser les chefs d'entreprise de proximité aux enjeux du scrutin européen, après avoir fait des propositions pour les candidats aux élections européennes et les avoir auditionnés. Les chefs d'entreprise de proximité doivent se mobiliser pour élire au Parlement européen des députés français qui connaissent leurs priorités afin de porter leur voix au niveau européen. Retrouvez plus d'informations sur les différents supports produits autour des élections et leurs enjeux : <https://u2p-france.fr/elections-europeennes-9-juin-2024> ●

## Légère baisse des revenus des travailleurs indépendants en 2022

L'Urssaf Caisse Nationale a sorti le numéro 381 de Stat'ur, publication qui dresse un bilan 2022 des revenus des travailleurs indépendants.

Il ressort de cette publication qu'en 2022, le revenu moyen des travailleurs indépendants (TI) dits classiques (hors micro-entrepreneurs) baisse légèrement (- 0,5%) par rapport à 2021 pour atteindre 45 531 euros, après avoir enregistré une hausse de 10,7% en 2021 en lien avec la reprise faisant suite à la crise sanitaire (- 4,3% en 2020). En tenant compte du niveau élevé de l'inflation en 2022, la baisse du revenu moyen, exprimée en euros constants, est de 5,5%. Après le rebond de 2021, les revenus moyens fléchissent dans une majorité de secteurs : deux sur trois (soit 28 secteurs sur 42) affichent un revenu inférieur à celui de 2019, en euros constants. La

baisse du revenu moyen est particulièrement marquée en 2022 dans les métiers de bouche, le commerce de détail alimentaire, ainsi que dans la médecine générale, la pratique dentaire et les professions paramédicales et sage-femmes. Dans ce dernier, les revenus moyens des femmes et des moins de 30 ans diminuent sensiblement. Malgré une augmentation de leur revenu moyen en 2022, les secteurs des taxis-VTC, de l'hébergement et de la restauration et débits de boissons n'ont pas rattrapé le niveau de revenu de 2019. Quatorze secteurs présentent à l'inverse, en 2022, un niveau supérieur à celui de 2019. Pour les activités sportives, les arts,

spectacles et autres activités récréatives, le commerce de détail sur marché, et le commerce de produits pharmaceutique et orthopédique, la hausse du revenu moyen en 2022 permet de dépasser le revenu d'avant-crise, en euros constants. Les dix autres secteurs maintiennent un revenu supérieur à celui de 2019 malgré une contraction de leurs revenus moyens en 2022, notamment le commerce de détail non alimentaire qui conserve un revenu nettement supérieur à celui d'avant crise malgré une forte baisse sur un an. Avec 86,28 milliards d'euros déclarés, le revenu global 2022 augmente de 1,4% par rapport à 2021. Cette hausse résulte de celle

des effectifs déclarants (+1,9% en 2022). En 2022, 37,5% des travailleurs indépendants classiques sont employeurs (711 000), et ont déclaré 40,4 milliards d'euros de revenus, soit 46,9% du montant déclaré par l'ensemble des TI classiques. Le revenu moyen des TI employeurs (56 861 euros) est 1,5 fois plus élevé que celui des TI non-employeurs et croît avec le nombre d'employés. Les écarts de revenus entre femmes et hommes sont plus prononcés parmi les employeurs que parmi les non-employeurs, de même qu'entre les plus âgés et les plus jeunes. Le revenu moyen des employeurs est identique à celui de 2021 en euros courants mais baisse de 5,0% en euros constants. ●

## Les Brèves

**Bonus-malus.** Parmi les mesures de la réforme de l'assurance-chômage annoncées par le Premier ministre le 26 mai, le sort du bonus-malus appliqué en fonction de l'usage des contrats courts n'est pas clairement tranché. Sept secteurs sont aujourd'hui concernés et Gabriel Attal a envisagé une extension à d'autres secteurs, confiant néanmoins à la ministre du Travail le soin d'engager une consultation. Les organisations professionnelles appartenant aux services, dont le GHR et l'UMIH membres de la CGAD, ont anticipé la question en publiant dès le 24 mai un communiqué : « Nos entreprises ont besoin d'utiliser des contrats de courte durée pour pallier les absences imprévues ou des pics d'activité saisonniers... Lorsque la France organise les Jeux olympiques et paralympiques, événement qui ne va durer que quelques semaines, le surcroît d'activité généré n'est pas absorbable par les équipes en place... Nous demandons au Gouvernement de supprimer ce dispositif qui semble ignorer la réalité des modèles économiques des services. ». L'U2P ne manquera pas de porter ces messages lorsqu'elle sera consultée par la ministre du Travail, Catherine Vautrin, comme elle l'a déjà fait dans le passé.

**Bilan des deux accords nationaux inter-professionnels du 23 avril 2024.** En deux séances mi-avril, l'U2P et les cinq organisations syndicales de salariés ont su établir des compromis et dégager des solutions utiles à la fois aux entreprises et aux salariés. L'Accord relatif à la reconversion professionnelle et à la mutualisation du coût des indemnités de licenciement pour inaptitude a été signé par l'U2P, la CFDT, la CGT-FO, la CFE-CGC et la CFTC. L'Accord portant sur la création du Compte épargne

temps universel-CETU a quant à lui été signé par l'U2P, la CFDT et la CFTC. Lors de sa rencontre avec le Président de l'U2P, Catherine Vautrin a clairement affirmé que cette double négociation U2P - organisations syndicales de salariés serait utile pour la suite, en vue notamment de la préparation de la loi Travail que le gouvernement prépare pour le 2ème semestre 2024.

### Pascal RINEAU succède à Françoise Despret à la présidence de la CNATP.

A la suite de l'Assemblée Générale statutaire, tenue en avril à Angers, le nouveau conseil d'administration a élu Pascal Rineau Président de la CNATP, Chambre Nationale de l'Artisanat des Travaux Publics, des Paysagistes et des activités connexes. Élu au premier tour par le Conseil d'administration, Pascal Rineau, à la tête d'une entreprise de Travaux Publics en Vendée, devient donc le 4ème président de la CNATP depuis sa création en 1993. Le Conseil d'administration a ensuite procédé à l'élection du Vice-président, du Trésorier et Trésorier-adjoint. Françoise Despret demeure administratrice et précieux soutien du nouveau conseil d'administration. Elle transmet ainsi la « flamme » CNATP afin que celle-ci poursuive son développement. Rappelons qu'en 5 années, le nombre des adhérents de la CNATP a progressé de 43 %.

### Les rencontres de l'U2P 2024.

L'événement, qui réunit plus de 600 chefs d'entreprise et représentants de l'artisanat, du commerce de proximité et des professions libérales chaque année à Paris, aura lieu le jeudi 26 septembre au CNIT Forest - La Défense. ●

## L'Agenda

### 15 mai

Entretien du Président, du Vice Président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire général de l'U2P avec le Président du groupe LR à l'Assemblée Nationale, Olivier Marleix, et le Député Stéphane Viry ; puis rencontre avec le Président du groupe démocrate à l'Assemblée Nationale, Jean-Paul Mattei.

### 16 mai

Réunion du Conseil Exécutif.

### 22 mai

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une audition organisée par la Commission spéciale du Sénat chargée d'examiner le projet de loi de simplification de la vie économique.

Participation du Président et du Secrétaire général de l'U2P à une réunion bilatérale « Réforme de l'assurance chômage » avec Catherine Vautrin, Ministre du travail, de la Santé et des Solidarités.

### 23 mai

Réunion du Conseil Exécutif avec les U2P de région.

Conférence de presse sur la représentativité patronale.

Réunion du Conseil National.

### 24 mai

Participation du Vice-président de l'U2P, Michel Chassang, à une table ronde organisée par le Sénat sur la branche ATMP.

### 28 mai

Entretien du Président Michel Picon, du Vice-président Jean-Christophe Repon et du Secrétaire Général de l'U2P avec le Président du Mouvement Démocrate, François Bayrou ; et entretien avec le Député de l'Ardèche, et Secrétaire Général exécutif de Renaissance, Olivier Dussopt.

## Sur les réseaux sociaux

Le Président de l'U2P @PiconMichel sur RMC ce matin a accueilli favorablement la décision du gouvernement de durcir les conditions d'accès à l'#assurancechômage tout en rappelant qu'il y d'autres freins à l'emploi. @capeb\_fr @CGAD\_france @CNAMS\_france @unapl\_officiel

@U2P\_france — X (ex-Twitter) — 23 mai 2024



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 juin 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

### CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

### CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat en Détail

### CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

### UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

### CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage